



Le P'tit Journal de Savignies

*Conseil Municipal
des 10 et 26 mars 2009*

Conseil Municipal du 10 mars :

Réunis sous la présidence de Gilles Degroote, étaient présents Mmes Collin, Grégoire, Makarewicz, Marquet et Ribeiro, MM. Boquet, Ducoin, Ernewein, Fouache Lahannier, Pellerin et Rainsard. M. Bureau, excusé, avait donné mandat pour être représenté.

- Débat d'orientation budgétaire : Les propositions de dépenses pour le fonctionnement de notre commune ainsi que les programmes d'investissements à étudier et à réaliser au cours du mandat ont été présentés. Des choix seront faits par le conseil municipal sur proposition de la commission des finances pour le vote du budget 2009.

- Délibération relative aux indemnités versées aux agents : Cette délibération est prise à l'unanimité. Il s'agit d'une délibération nécessaire pour se conformer à de nouvelles règles concernant le régime indemnitaire des agents

- Projet de salle socioculturelle : M. le Maire a présenté les premières esquisses de la salle. Celles-ci donnent un premier aperçu du futur équipement, mais restent à affiner.

Conseil Municipal du 26 mars :

Réunis sous la présidence de Gilles Degroote, étaient présents Mmes Collin, Grégoire, Lafrange, Marquet et Ribeiro, MM Bureau, Boquet, Ducoin, Ernewein, Fouache Lahannier, Pellerin et Rainsard. Excusée, Mme Makarewicz, avait donné mandat pour être représentée.

- Résultats de l'exercice 2008 : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif du budget communal. Ceux ci font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 241 030,56 €
- un excédent d'investissement de 14 921,98 €.

- Budget primitif 2009 : Gilles Degroote et ses adjoints ont présenté un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 704 064 euros en section de fonctionnement
- 225 413 euros en section d'investissements

Pour ce qui concerne l'investissement, outre le programme de la salle socioculturelle qui reste une des grandes priorités, le conseil municipal a choisi d'inscrire non seulement les programmes pour lesquels nous avons déjà obtenu des subventions, (clocher, tondeuse et bras débroussailleur, huisseries de l'école), mais aussi la réfection d'une voirie au Montchel, divers travaux ponctuels sur le pluvial et sur la sécurité, la réfection et l'entretien du petit patrimoine et l'achat d'un matériel de sonorisation pour la commune et ses associations.

Ce budget a été voté à l'unanimité.

- Vote des taux des taxes locales : à l'unanimité, le Conseil a décidé de maintenir au même niveau les taux des trois taxes locales (Taxe d'habitation : 9.81%, foncier bâti : 19.66%, foncier non bâti : 45.93%). Comme précédemment, ces taux se trouvent toujours dans la fourchette basse des taux départementaux. (TH: 13,18%, FB : 24,74%, FNB : 49,80%). Il est difficile de s'engager à long terme sur le maintien de cette fiscalité car l'annonce de certaines mesures fiscales (disparition de la taxe professionnelle...) et les baisses de participation de l'Etat et des collectivités partenaires dans l'accompagnement de certains travaux risquent à court terme de déséquilibrer nos finances. Plutôt que d'augmenter les impôts « au cas où » nous avons donc décidé de maintenir les taux actuels. Mais nous pourrions être dans l'obligation de réaliser une augmentation si ces craintes se confirment. Par ailleurs, la commission communale des impôts s'est réunie et a constaté des inégalités de traitement en ce qui concerne le classement des habitations pour leur valeur locative. Un important travail d'analyse va donc être entamé aboutissant probablement pour 2010 à des corrections et à un reclassement de certaines habitations pour corriger ces inégalités.

- Application du plan de relance de l'économie relative au FCTVA : Le plan de relance de l'Etat prévoit que les collectivités qui engagent des programmes d'investissement dont les montants sont supérieurs à la moyenne des 4 dernières années bénéficient de la récupération de la TVA dans l'année qui suit (et non plus 2 ans après comme précédemment). A la vue du budget 2009 la commune de Savignies peut solliciter l'Etat pour bénéficier de cet avantage. Le conseil municipal a donc délibéré en ce sens.



Bon à savoir – Bon à noter :



Association du Foyer Rural

- Stage VTT, accrobranche et activités nautiques à St. Firmin les Crotoy (80), réservé aux 8/14 ans, du 18 au 25 avril, en collaboration avec le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural.
- Balade à la découverte de la flore locale dimanche 5 avril en compagnie de Michel Méline, autour de Gerberoy. Rendez-vous à 14h place de l'église (possibilités de covoiturage) ou directement sous la halle de Gerberoy à 14h30.
- Pour tous renseignements concernant ces deux activités, contacter O. Pellerin (☎ 03 44 82 53 56)

- Concours de Belote samedi 4 avril à partir de 19h30, au Bar de la Piscine. Réservation obligatoire sur place. Possibilité de restauration.

- 12 avril, chasse à l'œuf organisée par le Comité des Fêtes : Rendez-vous à 10h30 au Lavoir des Dames. Les plus petits devront être accompagnés par un adulte.

- Comité de Jumelage, c'est parti ! Nous aurons le plaisir d'accueillir une délégation de Dunlavin (Irlande) du 16 au 18 avril. A cette occasion, le Comité de Jumelage organise un repas au bar de la piscine vendredi 17 avril (renseignements et inscriptions auprès d'Annick Leturque, ☎ 03 44 82 18 49)

- Défilé de voitures anciennes samedi 25 avril vers 11h, organisé par le Rotary-Club de Meaux.

- Jeux Intervillages à Pierrefitte, dimanche 24 mai : petits et grands, venez défendre les couleurs de Savignies et vous amuser au cours de cette grande fête du sport et de la bonne humeur ! Pour constituer notre équipe (au moins 7 enfants, 7 ados et 7 adultes), inscrivez-vous sans tarder auprès de Rose-Marie Ribeiro (☎ 03 44 82 53 18).

- Maisons et villages fleuris : Savignies se présente cette année au concours des villages fleuris. Si vous aussi voulez concourir dans la catégorie des maisons fleuries, inscrivez-vous en Mairie avant le 15 mai. Renseignements auprès de Valérie Lafrange (☎ 03 44 82 27 72).



Zu'on se le dise !



- Horaires de tonte : l'arrêté municipal du 11 juin 2001 réglemente les horaires des travaux de bricolage et de jardinage mettant en œuvre des moteurs thermiques ou électriques : ces activités sont autorisées en semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h. Pour le repos et la tranquillité de tous, merci de respecter ces horaires.
- Reprise de la collecte des déchets végétaux lundi 6 avril (limitée à 7 sacs et 4 fagots ficelés de moins de 1m de long par foyer): rappelons qu'à partir du 1^{er} avril, il est interdit de faire des feux en particulier pour se débarrasser des déchets de jardin !
- Et si vous passiez au compostage pour vos déchets organiques ? En effet, savez-vous qu'en compostant vos tontes de pelouse, restes alimentaires et autres déchets organiques, non seulement vous pourrez bénéficier d'un engrais naturel gratuit, mais également accomplir un geste citoyen en contribuant à la réduction des coûts d'élimination des déchets pour la collectivité ? Des réunions d'information seront prochainement organisées dans plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération, dont le Mont Saint Adrien, salle associative, rue de Rome, mercredi 8 avril à 18h. Vous pourrez à cette occasion également bénéficier de conditions particulièrement avantageuses pour acquérir un composteur.
- Avec l'arrivée des beaux jours nous avons constaté le retour des dégradations et des actes de vandalismes dans le village : Poubelle et boîte postale incendiées, graffitis, jets de cailloux et même d'œufs sur certaines habitations privées. De plus les vols de fleurs au cimetière continuent. Nous déplorons tous ces méfaits et tenons à avertir les protagonistes et leurs parents que la commune déposera systématiquement plainte et veillera à ce que les enquêtes de gendarmerie puissent aller le plus loin possible, c'est à dire jusqu'au remboursement et à la réparation financière des préjudices causés.